

Les comités sociaux

Sur la réforme des instances de dialogue social. Concernant la fusion en une instance unique des **C**omités **T**echniques (**CT**) et des **C**omités d'**H**ygiène, de **S**écurité et des **C**onditions de **T**ravail (**CHSCT**), des décrets devront notamment être pris pour préciser les questions qu'auront à traiter ces nouvelles instances, dénommées "comités sociaux".

Un décret devra par ailleurs indiquer le seuil d'effectifs à partir duquel sera instituée au sein des comités sociaux une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Pour l'heure, seul le seuil prévu pour la fonction publique territoriale est précisé dans le projet de loi, à savoir 200 agents "au moins".

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information